Concours

Les Eloi d'Or
2020

AMA
Association Métiers-Avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

SNCT
Syndicat de la Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance Industrielle

SOMMAIRE

1. *Eléments de contexte* 3
   - 1.1. Présentation du SNCT et de l'AMA 3
   - 1.2. Forum Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance Industrielle 3
   - 1.3. Concours 4
   - 1.4. Proposition d'un projet sur le thème : Films & Séries 5
2. *Domaine technique* 5
   - 2.1. Descriptif du support 5
   - 2.2. Contraintes 5
     - a. Technique 5
     - b. Coût 6
3. *Echéancier* 7
4. *Divers* 7
   - 4.1. Jury 7
   - 4.2. Conditionnement de l'ouvrage 8
   - 4.3. Livraison 8
   - 4.4. Cession des droits d'auteur 8
   - 4.5. Autorisation de droit à l'image 8
   - 4.6. Plan de constitution (proposition) du dossier de présentation 8
   - 4.7. Vidéo : scénario (proposition) de présentation 9
5. *Personnes à contacter* 10
   - 5.1. Pilotage du projet 10
   - 5.2. Personnes impliquées 10

1. Eléments de contexte

1.1. Présentation du SNCT et de l'AMA

Le SNCT - Syndicat National de la Chaudronnerie, Tuyauterie, Tôlerie & Maintenance Industrielle est un organisme professionnel qui a pour mission essentielle de représenter la profession et de renforcer ainsi le poids et l'influence des entreprises vis-à-vis de leur environnement national et international.

Le SNCT est un espace privilégié de dialogue, de rencontres, d'échanges et d'actions au sein de la filière chaudronnerie et tuyauterie industrielle, pour ses adhérents, au travers de leur participation à divers comités, sections professionnelles et régionales …
Ces groupes de travail permettent ainsi aux adhérents d'être informés en permanence des évolutions les concernant, et les aident à les anticiper et à s'y adapter aisément.

Le SNCT est un véritable carrefour de la profession où se retrouve l'ensemble des acteurs de la filière Chaudronnerie et Tuyauterie industrielle à l'occasion des Assemblées Générales, des journées d'information, des rencontres industrielles, des salons, etc…

Enfin, le SNCT est le trait d'union entre les Entreprises, l'Éducation Nationale, l'Enseignement Supérieur, les enseignants, les étudiants, et l'ensemble des organismes de formation initiale et continue pour assurer l'avenir et la compétitivité de la profession en veillant à ce que la formation des jeunes et du personnel soit adaptée aux besoins des entreprises.
La formation est un objectif prioritaire pour le SNCT, afin d'inciter les jeunes à rejoindre la filière Chaudronnerie et Tuyauterie industrielle et à la valoriser dans leur futur métier.

L'AMA – Association Métiers-Avenir a pour but, en coordination avec le comité formation du SNCT, d'agir sur l'ensemble du territoire pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et continue et des métiers de la chaudronnerie, de la tuyauterie, du soudage et de la maintenance industrielle intervenant dans tous secteurs industriels.

Pour réaliser son but, l'association dispose, notamment, des moyens d'actions suivants :

- la réalisation d'études et d'enquêtes et leurs publications ;
- l'organisation d'évènements ou de manifestations publics ;
- la promotion, sous toutes formes et, notamment, par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

1.2. Forum Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance Industrielle

Le SNCT organise **le Forum Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance Industrielle - FCTM - les 21 et 22 octobre 2020 à Paris.**

Ce forum sera articulé autour d'une exposition, de conférences, de démonstrations pour rassembler tous les acteurs de la filière.

Deux jours clés pour :

- faire rayonner l'expertise et le savoir-faire de toute la Profession ;
- échanger autour de nouvelles stratégies ;
- découvrir et faire découvrir des nouvelles solutions techniques ;
- nouer des relations d'affaires génératrices de business.

Autour d'un événement interactif et convivial :

- 3000 m² d'exposition ;
- des démonstrations en live ;
- des conférences plénières et conférences flash ;
- un espace dédié aux jeunes : organisation d'un concours et remise de trophées ;
- un business lounge pour optimiser les rendez-vous.

1.3. Concours

Dans le cadre du FCTM organisé par le SNCT, la profession souhaite associer les jeunes en formation en proposant un concours sous l'égide de son association l'AMA sur l'année scolaire 2019-2020, dont le point d'orgue sera une remise de prix lors de cette manifestation. Le concours « Les Eloi d'Or » 2020 s'inscrit **dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle** et notamment dans la **réalisation du « chef d'œuvre »**.

Le SNCT souhaite impliquer toutes les régions académiques pour participer à ce concours.

Au regard du nombre important d'établissements formant aux métiers de la chaudronnerie sur l'ensemble du territoire, au maximum 13 ouvrages (correspondant aux 13 régions académiques métropolitaines) seront exposés lors du forum et pourront potentiellement être primés. Une sélection sera de fait à organiser, selon les modalités décrites en point 4.1.

Le concours est l'occasion d'une mise en situation professionnelle autour d'un projet pluridisciplinaire. Les vertus pédagogiques de l'exercice sont nombreuses : respect d'un cahier des charges, travail d'équipe, ouverture sur d'autres enseignements … Le concours veut aussi mettre en valeur la rigueur, le savoir-faire et la créativité.

Chaque établissement scolaire souhaitant participer au concours « Les Eloi d'Or » devra être associé à une entreprise « marraine ». Cette dernière aura pour but de :

- accompagner les projets des différentes équipes propres à l'établissement scolaire suivi ;
- venir a minima 1 fois durant la durée du projet dans l'établissement scolaire pour aider les équipes dans la conception de leur ouvrage ;
- accueillir a minima 1 fois les équipes dans leur atelier pour réaliser une pièce dans l'atelier ;
- présenter son entreprise, son activité et ses savoir-faire aux différentes équipes.

Les établissements scolaires devront communiquer le nom de l'entreprise « marraine » au secrétariat organisateur du concours au plus tard le 31/12/2019.

La remise des prix valorisera les jeunes et leurs établissements scolaires auprès des industriels et leur permettra également de participer à un évènement professionnel d'envergure nationale.

Le concours se décline en 3 temps :

- **Le travail d'ingénierie et de réalisation :** il devra se dérouler dans les établissements tout au long de l'année scolaire 2019-2020. Ce travail devra être décomposé en 2 parties :
    - La première partie consiste à rédiger un dossier de présentation et produire une vidéo. Le dossier devra illustrer la réalisation, les moyens de productions utilisés, l'équipe. Ce dernier devra également décrire le côté artistique du projet, les matériaux utilisés, les techniques employées …
      La vidéo d'une durée de 3 minutes maximum devra décrire le cheminement du projet : l'idée de départ, le nom de l'équipe, le nom de l'ouvrage, le lien avec le thème imposé,

le lien avec l'entreprise marraine de l'équipe ainsi que sa collaboration avec elle tout au long de la réalisation du projet, les techniques associées au projet, les matériaux utilisés, le niveau de formation des jeunes ayant participé au projet.
Ce dossier sera à faire parvenir avant le **30/06/2020, au secrétariat organisateur du concours.**

- La seconde partie concerne la conception, la création, la réalisation d'un ouvrage, son conditionnement et sa livraison dans les délais impartis (voir échéancier en point 3).

L'exposition à Paris et le vote : les membres du jury (professionnels, inspecteurs, représentants du SNCT) attribueront une note pour chaque ouvrage et choisiront la ou les réalisations primées, suivant des critères relatifs aux techniques mises en œuvre, aux matériaux employés, à l'esthétisme, à l'originalité, à l'interdisciplinarité… L'évaluation par les membres du jury portera directement sur l'ouvrage. Lors de l'exposition, les jeunes présenteront aux membres du jury l'ampleur du travail qu'ils ont fourni. Cet exposé contribuera à la notation qui permettra la remise des prix.

- **La remise des prix lors du forum** : après délibération du jury, des prix seront attribués aux lauréats dont les ouvrages auront obtenu les meilleurs résultats.

1.4. Proposition d'un projet sur le thème : Films & Séries

Pour cette deuxième édition du concours « Les Eloi d'Or » le thème choisi porte sur **« films et séries »**.

La conception reste complètement libre mais certaines contraintes sont posées ci-après.

Les classes ciblées pouvant être celles de terminale Bac. Pro. Technicien en Chaudronnerie Industrielle. Rien n'empêche d'autres niveaux de travailler sur ce projet.

2. Domaine technique

2.1. Descriptif du support

Afin de limiter le nombre total de productions, il est demandé qu'un seul ouvrage maximum soit sélectionné pour représenter un établissement et ce, peu importe le nombre de divisions dans le dit établissement.

Chaque équipe sera constituée d'un minimum de 3 personnes et d'un maximum de 5 personnes.

2.2. Contraintes

a. Technique

- les dimensions de l'ouvrage présenté n'excéderont pas 800 x 800 x 800 mm ;
- la mise en œuvre des procédés de conformation tels que le pliage et le roulage est obligatoire ;
- deux types d'assemblage par soudure doivent être mis en œuvre ;
- l'ouvrage sera livré et assemblé en une seule pièce ou, à monter sur place, au maximum en trois pièces (avec une notice de montage) ;

- l'ouvrage n'excédera pas 35 Kg, hors conditionnement. Il devra être facilement identifiable et pour cela, comporter sur un écriteau métallique (format H : 100 mm / L : 150 mm) les informations suivantes :
    - 1. Nom de l'ouvrage,
    - 2. Nom de l'entreprise marraine,
    - 3. Nom de l'établissement,
    - 4. Nom de l'équipe,
    - 5. Section de formation.
- l'ouvrage complet devra être contenu et livré dans une seule caisse ;
- une attention toute particulière doit être apportée aux éléments fins et sensibles composant tout ou partie de l'ouvrage et notamment les pièces collées ou soudées. Durant le transport, ces éléments sont susceptibles d'être endommagés pouvant entraîner une détérioration ;
- un regard tout particulier sera porté sur la finition de l'ouvrage.

b. Coût

Les établissements participant à ce projet pourront bénéficier d'une subvention, notamment sous forme de fournitures en matériau par les industriels adhérents du SNCT.
Les établissements feront connaître leurs besoins auprès du secrétariat organisateur du concours qui étudiera la faisabilité d'une telle subvention.
Le transport sera organisé et à la charge de l'établissement scolaire.

3. Echéancier

- lancement et présentation du projet par les inspecteurs dans les académies respectives : **septembre-octobre 2019 ;**
- limite d'inscription des établissements : **15/11/2019** au secrétariat organisateur du concours avec copie aux inspecteurs des académies respectives ;
- début du projet dans les établissements : **octobre 2019** ;
- fin des travaux : **30/06/2020** ;
- envoi du dossier & vidéo de présentation : **30/06/2020** ;
- livraison des ouvrages : **octobre 2020** (à préciser ultérieurement) ;
- présentation des ouvrages par les candidats : **21 ou 22 octobre 2020** (à préciser ultérieurement) ;
- délibération du jury : **21 ou 22 octobre 2020** (à préciser ultérieurement) ;
- remise des prix : **21 ou 22 octobre 2020** (à préciser ultérieurement).

Echéancier sous réserve de modifications et de précisions ultérieures qui seront communiquées par l'organisateur.

4. Divers

4.1. Jury

Le jury final sera constitué d'environ 10 personnes représentant le corps d'inspection et les industriels membres du SNCT. Il sera présidé par le Président du Comité Formation du SNCT / Président de l'AMA. Le jury délibérera selon une grille d'évaluation préétablie (les notes sont communicables aux participants sur demande).

Seuls 13 ouvrages maximum seront présentés en finale nationale lors du FCTM. De ce fait, une sélection par région académique pourra être organisée pour choisir leur représentant par tout moyen à la charge d'un inspecteur de filière de ladite région académique. A défaut, un jury, composé des mêmes membres que le jury final, mais présidé par l'Inspecteur Général de l'Éducation du Sport et de la Recherche en charge de la filière délibérera pour sélectionner le représentant de chacune des régions académiques n'ayant pas procédé à cette sélection.

Trois prix seront accordés : 1er prix, 2ème prix et 3ème prix. Le jury s'accorde toute latitude pour juger de la qualité de l'ouvrage. Les ouvrages primés seront ceux qui auront recueilli le plus de points accordés par les membres du jury.

Le jury peut décider l'octroi d'un ou plusieurs prix spéciaux supplémentaires pour récompenser un/des ouvrages originaux.

4.2. Conditionnement de l'ouvrage

L'ouvrage devra être inséré dans une caisse en bois résistante et réutilisable pour la réexpédition (pas de clou). L'ouverture et la fermeture de la caisse devront se faire facilement. La dimension de la caisse n'excédera pas 900 x 900 x 900 mm.

Une attention toute particulière doit être apportée au conditionnement de l'ouvrage pour éviter qu'il ne soit endommagé lors du transport. Il devra être calé et protégé de manière à amortir les chocs éventuels lors du transport (l'utilisation de sciure de bois étant à proscrire).

La caisse sera identifiable par la mention, sur sa surface supérieure, de l'établissement expéditeur, de l'équipe compétitrice, du nom de l'entreprise marraine, du nom du référent et des coordonnées exactes.

Le conditionnement de l'ouvrage fait partie intégrante de l'évaluation.

4.3. Livraison

Les ouvrages devront être livrés impérativement par les établissements selon des modalités définies ultérieurement (notamment lieu et date exacte de livraison).

4.4. Cession des droits d'auteur

L'établissement, du fait de sa participation au concours, s'engage à céder au SNCT les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation afférents à l'ouvrage collectivement réalisé dans les termes suivants :

- le droit de représenter l'ouvrage dans la revue du SNCT, sur le site Internet du SNCT / AMA, ou toute autre publication que le SNCT / AMA jugera utile dans un souci de promotion du métier auprès des jeunes, parents et enseignants ;
- le droit de reproduction de l'ouvrage sous forme d'affiches, d'illustrations ou de photographies, sur tout support audiovisuel numérique ou multimédia ainsi que sur tout réseau Internet, Intranet, Extranet... avec le même objectif de valorisation du métier ;
- le droit d'utilisation de l'ouvrage à l'occasion d'expositions ou manifestations organisées dans un cadre professionnel (Congrès, Salon ...), éducatif (Salon de l'apprentissage, Forum des Métiers ...) culturel ou caritatif, (manifestations, expositions ...).

4.5. Autorisation de droit à l'image

Les membres des équipes (jeunes et enseignants) qui participeront à la remise des prix, autorisent la prise d'image et la publication des images sur lesquelles ils apparaitront ; ceci sur différents supports (écrits, électroniques, audio-visuels) et sans limitation de durée.

4.6. Plan de constitution (proposition) du dossier de présentation

I Contexte Général

- Présentation de l'établissement
- Présentation des participants au concours
- Présentation de l'entreprise marraine

- Exposé des motivations professionnelles (notamment dans le choix du partenaire industriel) et personnelles, à la fois des jeunes, des enseignants
- Mise en évidence du degré de collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique (enseignement général, technologique, autres …) et du partenaire industriel

II Méthodologie de la réflexion

a) Explication de l'avant-projet

- Cheminement des idées débattues pour définir la représentation du sujet imposé
- Recherches effectuées, consultation de documents
- Contacts pris avec d'autres acteurs, à titre de conseil : architectes, décorateurs, partenaires…
- Raisons qui ont amené au choix définitif
- Différentes ébauches pour arriver à la matérialisation de l'œuvre

b) Explication du projet

- Présentation des croquis cotés ou plans nécessaires à la fabrication
- Explication des techniques envisagées pour la conformation ou l'assemblage des éléments
- Description des astuces ou difficultés résolues afin de répondre aux exigences du règlement du concours

III Conclusion

4.7. Vidéo : scénario (proposition) de présentation

La vidéo d'une durée de 3 minutes maximum devra décrire le cheminement du projet :

- le nom de l'équipe, le niveau de formation des jeunes ayant participé au projet,
- le nom de l'ouvrage,
- l'idée de départ,
- le lien avec le thème imposé,
- le lien avec l'entreprise marraine de l'équipe ainsi que sa collaboration avec elle tout au long de la réalisation du projet,
- les techniques associées au projet, les matériaux utilisés …

La vidéo sera transmise au secrétariat organisateur du concours par tout moyen pertinent (clé USB, lien de téléchargement …).

5. Personnes à contacter

5.1. Pilotage du projet

Pour toutes questions et renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Secrétariat Organisateur du Concours
Marie WACAPOU
AMA / SNCT
39-41 rue Louis Blanc
CS 30080
92038 LA DEFENSE cedex
@ : m.wacapou@snct.org

5.2. Personnes impliquées

Thierry BARRO	Président de l'AMA & Président du Comité Formation, SNCT
Yolande BUFQUIN	Secrétaire Générale, SNCT
Jean-Marc DESPREZ	IGESR - STI
Daniel GLAISER	IA-IPR STI – Académie de Strasbourg
Marie WACAPOU	Assistante Comité Formation, SNCT